



Communauté de communes
Dombes Saône Vallée

AVIS D'APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE SAINTE-EUPHEMIE

Le public est informé qu'en application des dispositions de l'arrêté n°2025A25 en date du 19/08/2025 de Monsieur le Président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Euphémie a été soumis à une enquête publique du 15 octobre 2025 au 14 novembre 2025.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 11 décembre 2025. Ces documents sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.cdcsvf.fr.

Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Frans a été approuvé par délibération n°2026C06 du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2026.

26177597



Communauté de communes
Dombes Saône Vallée

AVIS D'APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE FRANS

Le public est informé qu'en application des dispositions de l'arrêté n°2025A20 en date du 19/08/2025 de Monsieur le Président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Frans a été soumis à une enquête publique du 16 octobre 2025 au 14 novembre 2025.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 26 novembre 2025. Ces documents sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.cdcsvf.fr.

Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Frans a été approuvé par délibération n°2026C05 du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2026.

26177594



COMMUNE DE SAINTE-OLIVE

Enquête publique sur la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 28/01/2026, le Maire de la commune de Sainte-Olive a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Edna TREIBER-FERBER en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera au secrétariat de mairie du 27/02/2026 au 14/03/2026. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://sainte-olive.fr/> et au secrétariat de mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public au secrétariat de mairie :

- Le samedi 28 février 2026 de 10h à 12h30,
- Le mercredi 11 mars 2026 de 09h30 à 12h00.

Observations et propositions pourront également être formulées sur l'adresse mairie@sainteolive.fr

Cet avis complet est affiché sur le parking de la mairie et devant le secrétariat de la mairie (1429 route d'Ambérieux, 01330 Sainte-Olive) et peut être consulté sur le site internet de la commune <https://sainte-olive.fr/>.

Au terme de l'enquête, la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, ainsi que des observations émises par les personnes publiques associées et consultées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
26177651



COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS

Approbation de la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans

Par délibération en date du 29 janvier 2026, le Conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans a décidé d'approuver la modification N°2 de son PLU.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois à compter du 03 février 2026.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

26177979



COMMUNE DE VILLARS-LES-DOBES

Modification de droit commun n°2 du PLU

Par délibération en date du 04/02/2026, le conseil municipal de VILLARS-LES-DOBES a décidé d'approuver la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 05/02/2026. Elle est consultable en mairie et en préfecture.

26177933



Pensez à vous abonner !



AVIS AU PUBLIC

Vélizy-Villacoublay, le 23 janvier 2026
Objet : Avis d'information du public - Projet 4^{ème} Usine de Freins Carbone (4U) de Safran Landing Systems à SAINT-VULBAS (01)

La société Safran Landing Systems porte un projet industriel de création d'une nouvelle usine de production de freins carbone sur la commune de Saint-Vulbas (01), au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA). La réalisation du projet implique la création d'ouvrages de raccordement au réseau de transport d'électricité. À ce titre, RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, est associé au projet et assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de raccordement nécessaires.

En application de l'article L.121-8 II du Code de l'environnement, Safran Landing Systems et RTE ont fait le choix de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) afin qu'elle se prononce sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre. Conformément à l'article R121-3 du Code de l'environnement, le présent avis présente les objectifs et les principales caractéristiques du projet.

Le projet vise à renforcer les capacités industrielles pour la production de freins en carbone afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la filière aéronautique. Il participe à la trajectoire de décarbonation de la filière aéronautique, intégrera des procédés de nouvelle génération visant à améliorer l'efficacité énergétique, avec un objectif de zéro émission. Le choix d'une implantation en France, à Saint-Vulbas, s'appuie notamment sur l'accès à une énergie décarbonée. L'implantation au sein d'un parc industriel dédié, ainsi que la proximité du site historique de Safran à Villeurbanne, favorisent également les synergies et la pérennisation des savoir-faire. La mise en service est envisagée à l'horizon 2030. À terme, le site devrait employer plus d'une centaine de personnes. L'investissement total est d'environ 450 millions d'euros.

Ayant saisi la CNDP, les maîtres d'ouvrage mettront en œuvre le format de participation préconisé. Les modalités précises de cette participation, ainsi que le périmètre (à minima Saint-Vulbas), seront définis et précisés par Safran Landing Systems et RTE, en lien avec les garants qui seront désignés par la CNDP, après validation par la CNDP du dossier du maître d'ouvrage ou du dossier de concertation. Pour plus d'informations, le public pourra consulter le futur site internet de la concertation ou du débat public. Pour plus d'informations : www.debatpublic.fr

26177981

COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération n° 006-2026 du 03/02/2026, le Conseil municipal de Montrevel en Bresse a instauré le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du nouveau Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 février 2026.

Par délibération n° 007-2026 du 03/02/2026, le Conseil municipal de Montrevel en Bresse a reconduit le transfert de l'exercice du DPU à la CA du bassin de Bourg en Bresse sur le secteur de la ZA des 13 vents.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture.

26178072



COMMUNE DE VILLIEU LOYES MOLLON

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n°07/01/26 en date du 28/01/2026, le Conseil municipal de la commune de Villieu Loyes Mollon a approuvé la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Le dossier est tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Préfecture de l'Ain.

Le Maire
26178227



COMMUNE DE VILLIEU LOYES MOLLON

Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Par délibération n°12/01/26 en date du 28/01/2026, le Conseil municipal de la commune de Villieu Loyes Mollon a reconduit le DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU), telles que définies au PLU.

Le dossier est tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Préfecture de l'Ain.

Le Maire
26178229

Constitution de société

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OYONNAX du 4 février 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Pressing A toute vapeur

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social : 96 Rue Anatole France 01100 OYONNAX

Objet social : Blanchisserie, nettoyage de vêtements à sec et laverie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros

Gérance : Madame Stéphanie MARTELET, demeurant 4 Rue de la Grande Fontaine 01100 BELLIGNAT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE.

Pour avis, La Gérance
26177924

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST ETIENNE SUR CHALARONNE du 28/01/2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MENUISERIE PRIVEL

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège : 21 RUE DE LA DOMBES, LOTISSEMENT LES ACAGIAS, 01140 ST ETIENNE SUR CHALARONNE

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 000 euros

Objet : L'étude, la réalisation, la fabrication, l'agencement et la pose de tous meubles meublants et de tous articles de décoration

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Quentin Allan PRIVEL, demeurant 28, chemin des bois de Vaux, 01140 ST ETIENNE SUR CHALARONNE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE.

POUR AVIS, Le Président
26178066

Par ASSP en date du 04/02/2026, il a été constituée une SASU dénommée :

ECLA SISTANCE

Siège social : 4 Rue des Tilleuls 01240 LENT

Capital : 300 €

Objet social : La réalisation de services à la personne au domicile des particuliers, notamment : L'entretien de la maison et travaux ménagers courants ; L'assistance administrative et numérique à domicile ; Les courses, la préparation de repas simples et l'aide aux actes de la vie quotidienne ne relevant pas d'un acte médical ; L'accompagnement, l'assistance et le soutien de personnes autonomes, fragilisées, âgées ou en situation de handicap ; L'accompagnement dans les déplacements de proximité et la vie sociale ; Plus généralement, toutes prestations de services à la personne contribuant au confort, au bien-être et au maintien à domicile, conformément à la réglementation en vigueur, à l'exclusion de tout acte médical ou paramédical

Président : Mme BLANCHOT Maude demeurant 4 Rue des Tilleuls 01240 LENT élu pour une durée de 5 ans.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

26177974

Suivant acte reçu par Maître Inès LAGATTA, Notaire Associé à ANNECY, 5 rue Montaigne, le 03/02/2026, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

SCI PARISET

FORME : Société civile régie par les Articles 1832 à 1870-1 du Code CivilPar le décret n°78-704 du 3 juillet 1978

Siège social : DIVONNE-LES-BAINS (01220) 914 avenue du Mont Mussy.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous biens immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont la société pourrait devenir propriétaire.

Durée : 99 ans

Capital : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) par apport en numéraire.

GÉRANCE : Madame Carla ARWEILER demeurant à ANNECY (74000) 5 rue de Rumilly et Madame Eva CELLAMARE demeurant à DIVONNE-LES-BAINS (01220) 914 avenue du Mont Mussy, co-gérants.

CESION DE PARTS : Clause d'agrément prévue dans les statuts.

La société sera immatriculée au R.C.S. de THONON LES BAINS.

Pour avis, Le Notaire,
26178179

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MACON (Saône et Loire) du 03 février 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CM TAXI

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social : 673 Route de Sulignat - 01380 BAGE DOMMARTIN

Objet social : Transport de voyageurs par taxi avec ou sans bagages, transport médicalisé de personnes, transport de personnes à mobilité réduite.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 3 500 euros

Gérance : Monsieur Mathieu CHAVY, demeurant 673 Route de Sulignat à BAGE DOMMARTIN (01380).

Immatriculation de la Société au RCS de BOURG EN BRESSE.

Pour avis La Gérance
26178226

Avis est donné de la constitution en date à MEZERAT du 19/09/2025 d'une Sté présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

GARCIA PENIN

FORME : Société civile immobilière

Siège social : 137 Chemin de Montleysard - 01660 MEZERAT

Objet : L'acquisition, gestion, exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis,

La construction pour son compte de tous bâtiments, l'administration, la gestion et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles dont la Société sera propriétaire.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 5 000 €

GÉRANCE : Monsieur Ascensio GARCIA - 137 Chemin de Montleysard - 01660 MEZERAT

Madame Gyslaina PENIN épouse GARCIA - 137 Chemin de Montleysard - 01660 MEZERAT
Dépôt légal effectué au GTC de BOURG EN BRESSE.

26178154

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MACON (Saône et Loire) du 03 février 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CM TAXI

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 673 Route de Sulignat - 01380 BAGE DOMMARTIN

Objet social : Transport de voyageurs par taxi avec ou sans bagages, transport médicalisé de personnes, transport de personnes à mobilité réduite.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 3 500 euros

Gérance : Monsieur Mathieu CHAVY, demeurant 673 Route de Sulignat à BAGE DOMMARTIN (01380).

Immatriculation de la Société au RCS de BOURG EN BRESSE.

Pour avis La Gérance
2617813



CHAQUE VENDREDI